



Reddition de compte des technologies de l'information

Une nouvelle Loi a été adoptée pour la gouvernance et la gestion de ressources informationnelles dans les institutions publiques. Le Collège devra faire une programmation annuelle qui représente les sommes investies pour les projets et les activités dans le domaine des technologies de l'information. Les membres du conseil ont entériné la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI 2019-2022), la programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI 18-19) ainsi que le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI 17-18).

Budget 2018-2019

Les membres du conseil ont adopté le budget consolidé de fonctionnement et d'investissement équilibré de plus de 76 millions présenté pour l'année scolaire 2018-2019.

Plans de formation

Les membres du conseil ont autorisé les actions suivantes dans les programmes d'enseignement :

Adoption des plans de formation

- Techniques de tourisme
- Arts, lettres et communication – Littérature
- Formation générale adaptée pour les Nunavimmiut

Autorisation de dispense

- AEC - Création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles

Révision de programmes

- Technologie de l'électronique, ordinateurs et réseaux
- Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)

Reddition de comptes de la gestion contractuelle

Les membres du conseil ont adopté les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction afin d'assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels découlant des récents amendements à la Loi. La direction du Collège applique déjà ces processus conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Par conséquent, les membres du conseil ont également autorisé le directeur général à signer la fiche de déclaration du dirigeant exigée par la Loi en lien avec la reddition de compte annuelle.

Révision du plan stratégique

Les membres de conseil ont adopté la révision du plan stratégique conséquemment aux différentes consultations réalisées au sein de l'organisation au cours de la dernière année. Plusieurs des modifications découlent de l'arrimage du plan stratégique au plan de la réussite adopté en 2016. Vous pouvez lire la [révision du plan stratégique](#) sur le site Intranet du Collège.

Nomination du conseiller en matière d'accommodement raisonnable

Conformément à l'obligation prévue à la Loi sur la neutralité religieuse de l'État, les membres du conseil ont entériné la recommandation du comité de sélection. M. Benoit Mercier, professeur en philosophie, devient conseiller en matière d'accommodement raisonnable pour motifs religieux pour le Collège. Il occupera cette fonction en raison d'une journée par semaine dès l'année scolaire 2018-2019 et il agira à titre de conseiller auprès de la direction des ressources humaines et des communications ainsi que la direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté lors de demandes d'accommodement.

Départ à la retraite de notre directeur général

M. Hervé Pilon a annoncé sa retraite lors de la séance du conseil d'administration. Pour plus amples informations, vous pouvez lire le [communiqué](#).

Élections au conseil d'administration

Lors de la séance du 12 juin, M. Robin Blanchet a annoncé qu'il quittait la présidence du conseil d'administration, mais il continuera de siéger au comité exécutif. Madame Christiane Pichette assurera la présidence. Nous souhaitons remercier M. Blanchet pour toutes ces années à titre de président. Il occupait cette fonction depuis novembre 2015.

Les membres du conseil ont procédé à l'élection du Comité exécutif et à l'élection de la présidence du Conseil :

- Mme Christiane Pichette (Présidente)
- M. Jacques Cyr
- M. Robin Blanchet
- Mme Lyne Larouche
-

L'élection à la vice-présidence du Conseil s'effectuera à l'automne.